

Patinoire Municipale La Fayette - Tarifs pour la saison 1994/1995

M. LE MAIRE, Rapporteur : Après avis favorable de la Commission des Sports, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs ci-après de la Patinoire Municipale pour la saison 1994/1995 :

Catégorie	Saison 93/94 Demi-saison	Saison 94/95
Entrée patineur adulte	22 F	23 F
Entrée enfant ou adolescent (jusqu'à 18 ans)	14 F	(1) 15 F
Location patins (public ou clubs)	14 F	(1) 15 F
Scolaires accompagnés (maternelles) (entrée + location)	6 F	7 F
Scolaires accompagnés (maternelles) (forfait 4 entrées)	-	(2) 24 F
Scolaires accompagnées (autres) (entrée+locat.) (pendant les heures scolaires uniquement)	13 F	(1) 14 F
Scolaires accompagnés (autres) (forfait 4 entrées)	-	(2) 48 F
Associat., groupes de jeunes, établissements scolaires en séances publiques (entrée+locat.)	19 F	20 F
Visiteurs	10 F	supprimé
Abonnement 10 entrées «adultes»	190 F	200 F
Abonnement 10 entrées «jeunes»	120 F	130 F
Abonnement 10 locations	120 F	supprimé
Abonnement 1/2 saison «adultes» (4 mois)	480 F	supprimé
Abonnement 1/2 saison «jeunes» (4 mois)	310 F	supprimé
Affutage	20 F	22 F
Lacets	9 F	10 F
Pin's	20 F	supprimé
Coût horaire location glace pour tests USEP	290 F	300 F
Match hockey benjamins, minimes, cadets (sélections ou clubs extérieurs)	900 F	1 000 F
Match hockey seniors (sélections ou clubs extérieurs)	1 000 F	1 100 F
Location horaire à clubs privés, extérieurs ou ligues (galas ou tournois de hockey)	1 600 F	1 700 F
Coût horaire location glace à clubs bisontins (en cours de saison) (hors séances publiques et entraînement clubs)	170 F	180 F
Location journalière pour manifestation exceptionnelle (spectacle, Holyday On Ice...)	11 000 F	12 000 F
Location glace (2 heures) à comités d'entreprises (en séance publique le mercredi soir) (sauf vacances)	1 600 F	1 700 F
Location glace (2 séances) à comités d'entreprises (en séance publique)	2 000 F (1 ^{ère} séance) 1 000 F (2 ^{ème} séance)	2 100 F (1 ^{ère} séance) 1 100 F (2 ^{ème} séance)
Location horaire à clubs extérieurs pour entraînement ou stages pendant la période estivale	400 F	400 F
Location horaire à clubs bisontins (période estivale)		200 F (création)

(1) Tarif modéré - (2) Tarif nouveau

Ces tarifs annulent et remplacent ceux adoptés par le Conseil Municipal de la séance du 27 juin 1994.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs.